

REGATE LIGUE N° 2 SOLITAIRES DOUBLES 19/10/2008

AVIS DE COURSE

1. REGLES

- 1.1 La régate sera régie par les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (2005-2008)*.
- 1.2 Les prescriptions de la Fédération Française de Voile s'appliqueront.
- 1.3* Les règles de classe s'appliqueront.
L'Avis de Course, les Instructions de Course et leurs avenants éventuels s'appliqueront.
Les prescriptions de l'arrêté d'autorisation de navigation s'appliqueront.

2. PUBLICITE

La publicité sera restreinte à la Catégorie C.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1 La régate est ouverte à tous les bateaux
Conditions d'inscriptions :
 - Licence FFV 2008
 - Visa médical en cours de validité
 - Timbre de classe 2008
 - Autorisation parentale pour les mineurs
 - Carte de publicité éventuelle
 - Règlement des droits d'inscription.
- 3.2 Les inscriptions hors délai seront acceptées sous les conditions suivantes : identiques à l'inscription dans les délais et classement DNS pour les courses dont le départ a déjà été donné.

4. CLASSIFICATION

Le Code ISAF de classification des concurrents s'appliquera.

5. DROITS A PAYER

- 5.1 Les droits requis sont les suivants : 5€ par bateau

6. PROGRAMME

- 6.1 Confirmation d'inscription : dimanche 18 novembre 9h00 à 11h00
- 6.3 Nombre de courses : maxi 5
- 6.4 L'heure prévue pour le signal d'avertissement de la première course le dimanche 19 octobre 2008 est : 11 H 00.

7. JAUGE

Les espars, voiles, lattes, dérives, safran, et l'emplacement de l'accastillage, doivent être conformes aux diagrammes de jauge

8. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course sont disponibles dès la confirmation d'inscription le dimanche 30 septembre à 9h00

9. LIEU

- 9.1 La mise à l'eau doit s'effectuer par les plages situées au nord du plan d'eau
- 9.2 L'annexe 1 des Instructions de Course indique l'emplacement de la zone de course.

10. LES PARCOURS

Voir les annexes aux instructions de courses.

11. CLASSEMENT

- 11.1 Deux courses sont nécessaires pour valider l'épreuve.
- 11.2 Quand trois à cinq courses ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant son plus mauvais score (sauf DNE et DGM).
- 11.3 Trois bateaux par classe devront être inscrits pour constituer une série

12. BATEAUX ACCOMPAGNATEURS

L'organisateur se réserve le droit de refuser l'accès du plan d'eau aux bateaux accompagnateurs (nombre d'embarcations à moteur limitées par l'arrêté d'autorisation de navigation).

13. PLACES DE PARKING

Les véhicules doivent stationner impérativement aux emplacements réservés à cet effet (périmètre de protection). Le stationnement des véhicules sur le parc à bateaux n'est autorisé que pour le dépôt ou l'enlèvement des remorques.

15. PRIX

La remise de prix aura lieu le dimanche 19 octobre 2008-vers 17h30.
Une coupe sera remise au vainqueur de chaque classe.

16. DECHARGE DE RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régate entièrement à leurs propres risques. Voir la règle Décision de courir. L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommages matériels, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régate, aussi bien avant, pendant, qu'après la régate.

17. ASSURANCE

Chaque bateau participant doit détenir une assurance en responsabilité civile valide pour l'épreuve.

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :

CVAS - Club de Voile d'Anneville sur Seine

Tél : 02 35 37 57 00 - Email : asso@cvas.fr

ou

Mr Marc RENOULT

Tél : 02 32 61 02 97 ou 06 85 52 08 13 - Email : marc.renault@wanadoo.fr